

[Texte]

va falloir profiter et bénéficier des autres programmes du MEER. Comme on l'a indiqué, nous n'avons profité, jusqu'à aujourd'hui, que de 7 programmes du MEER. C'est pourquoi nous demandons d'aller beaucoup plus loin et nous faisons des recommandations précises sur l'implantation d'un crédit d'impôt spécial et sur le développement d'une zone désignée.

• 1020

**Le président:** Madame, messieurs, merci beaucoup pour l'excellente présentation que vous venez de faire. Nous faisons appel maintenant à l'Association des préfets de comtés de l'Estrie et pendant que nos témoins prennent place, j'aimerais rappeler aux membres du comité que si nous accumulons les délais, nous nous retrouverons jeudi soir encore à Sherbrooke et vous savez que nous avons un programme très chargé monsieur Cyr dans votre comté. Il va falloir être plus court dans les questions et plus court aussi dans les réponses.

Comme deuxième témoin nous accueillons maintenant l'Association des préfets de comtés de l'Estrie. Nous avons d'abord le président M. Wells Coates et le directeur de cette association Mme Johanne Trudel-Emmanuelli. Alors Mr. Coates, you have the floor.

**M. Wells Coates (président, Association des préfets de comtés de l'Estrie):** Monsieur le président, je veux remercier le sous-comité et les membres de nous avoir choisis pour présenter notre mémoire ici ce matin. Les audiences publiques du sous-comité des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale du Québec représentent une occasion privilégiée pour les corporations municipales de faire entendre leurs revendications quant au développement régional. C'est avec l'intention de traduire le plus fidèlement possible la pensée des municipalités rurales de l'Estrie que nous soumettons respectueusement ce mémoire. Les gouvernements municipaux sont directement touchés par les politiques du MEER et en particulier par les ententes de développement fédéral-provincial. Dans ce mémoire nous avons l'intention d'aborder d'une part les programmes auxiliaires du MEER et d'autre part, le contenu des programmes directement reliés à la Loi sur les subventions au développement régional.

L'Association des préfets de comtés de l'Estrie. L'association précitée et incorporée en vertu de la troisième partie de la loi québécoise sur les compagnies est un regroupement volontaire des comtés municipaux de Compton, Frontenac, Richmond, Shefford, Stanstead et Wolfe. Il va sans dire que ces comtés regroupés représentent un bassin de population imposant. On peut dénombrer environ 120 municipalités qui sont desservies par l'association. Depuis le début de sa formation le 6 mai 1978, l'Association des préfets a su maintenir ses buts et ses objectifs. De façon plus précise, l'association se veut pour permettre aux administrateurs municipaux d'échanger et de mettre en commun leurs expériences. L'étude et la vulgarisation des lois et projets de loi constituent également une préoccupation constante. La fonction d'édile municipal requérant une mise à jour constante de ses connaissances, l'association est désireuse de faciliter cet apprentissage permanent.

[Traduction]

grams. That is why we are asking that this be taken much further and we are making specific recommendations on a special tax credit and on the development of a designated area.

**The Chairman:** Madam, gentlemen, thank you very much for the excellent submission you have just made. We shall now call upon the Association des préfets de comtés de l'Estrie (Association of County Reeves of the Eastern Townships); while our witnesses are taking their places, I should like to remind the members of the committee that if we continue accumulating delays, we will still be in Sherbrooke on Thursday evening, and you know that we have a very heavy agenda in your county, Mr. Cyr. Both the questions and the answers will have to be shorter.

We welcome as our second witness the Association des préfets de comtés de l'Estrie. First of all, we have the president, Mr. Wells Coates, and the director of the Association, Mrs. Johanne Trudel-Emmanuelli. Mr. Coates, you have the floor.

**Mr. Wells Coates (President, l'Association des préfets de comtés de l'Estrie):** Mr. Chairman, I should like to thank the subcommittee and its members for having chosen us to make our submission here this morning. The public hearings of the Programs Sub-Committee of the Department of Regional Economic Expansion in Quebec are a unique opportunity for the municipal corporations to have their demands concerning regional development heard. We respectfully submit this brief with the intention of expressing as accurately as possible the views of the rural municipalities of the Eastern Townships. Municipal governments are directly affected by DREE's policies and particularly by federal-provincial development agreements. In this brief, we will be discussing, on the one hand, DREE's subsidiary programs and, on the other, the content of programs directly connected with the Regional Development Incentives Act.

The Association des préfets de comtés de l'Estrie, incorporated under Part III of the Loi québécoise sur les compagnies is a voluntary association of the following municipal counties: Compton, Frontenac, Richmond, Shefford, Stanstead and Wolfe. Clearly, this grouping of counties represents an imposing population. The Association serves approximately 120 municipalities. Since its founding on May 6, 1978, the Association has managed to maintain its aims and objectives. More specifically, the Association's purpose is to enable the municipal administrators to exchange and pool their experience. Another constant concern is the study and popularizing of laws and bills. A municipal councillor's job requires constant updating of his knowledge and the Association would like to make this on-going learning process easier.